ADET AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

4ème Etage de l'Immeuble COOP
GANHI- COTONOU
Tél. : +229 53 22 22 22
E-mail : secretariat_adet@adet.bj

Contrat n°2091/2023/PR/ADET/FP2E/DCMP/SP du 21/09/2023
« recrutement d'un consultant (cabinet) pour l'élaboration d'un nouveau modèle de gouvernance des institutions et établissements de l'enseignement et de la Formation Technique et professionnels (EFTP)

COMPTE RENDU DE L'ATELIER DE VALIDATION DU LIVRABLE 2 : RAPPORT DE L'ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE LA GOUVERNANCE DES INSTITUTIONS ET ETABLISSEMENTS DE L'EFTP

15 Février 2024

1. Contexte

L'ADET a recruté le cabinet SFERE pour l'élaboration d'un nouveau modèle de gouvernance des institutions et établissements de l'Enseignement et la Formation Technique et professionnels (EFTP). Le deuxième livrable de la mission est le « rapport de l'analyse diagnostique de la gouvernance des institutions et établissements de l'EFTP » soumis par le consultant. La commission technique de validation dudit rapport s'est réunie en atelier au Lycée Technique Coulibaly de Cotonou le jeudi 15 février 2024. L'atelier a connu la participation de 29 personnes dont les représentants des structures ci-après : ADET, ADSC, MESTFP (CT/SRP, SGM, IGM, DESTFP, DIPIQ, DDESTFP, Proviseurs de LT), CMA, CONEB, CNP-Bénin, CCIB et le Consultant SFERE (liste de présence en Annexe 1).

A l'entame de la séance, le Directeur Général de l'ADET, Monsieur Fructueux AHO, a souhaité la bienvenue aux participants et les a remerciés pour leur présence. Il a rappelé l'objet de l'atelier qui devrait permettre d'échanger sur les résultats de l'analyse diagnostique proposée par le cabinet et de se prononcer sur la recevabilité du rapport. Il a ensuite souligné l'importance du diagnostic qui devrait fonder le modèle approprié de gouvernance de l'EFTP. Pour finir, il a installé le présidium devant conduire les travaux et qui est composé comme il suit :

Président : ZINSOU Cosme Zinsou

Modérateur : DJENONTIN Wilfrid

Rapporteur : TODO Guy Candide

Après la présentation des participants, le Modérateur a indiqué la démarche à suivre en 4 étapes :

- Présentation du rapport par le consultant
- Observations et amendements des participants
- Réponses du consultant aux préoccupations soulevées
- Validation du livrable
- Divers et clôture de l'atelier

2. Présentation du rapport diagnostic par le consultant

Le plan de présentation du consultant est le suivant :

- rappel rapide des objectifs de la phase de diagnostic ;
- les grands résultats ;
- recommandations ;
- remarques sur le livrable ;
- suite des travaux de la mission.

L'objectif global de la mission du cabinet SFERE est de procéder à une analyse détaillée de la gouvernance actuelle de l'écosystème de l'EFTP. Les grands résultats obtenus sont présentés comme il suit :

Concernant l'organisation et le fonctionnement du système d'EFTP actuel :

- difficulté au niveau de la coordination sectorielle ;
- politique de décentralisation difficile à mettre en place ;
- faiblesse de moyens au niveau administratif décentralisé ;

- manque de coordination entre les différents organismes ;
- des établissements et des centres qui ne disposent d'aucune marge d'autonomie ;
- des structures qui rencontrent des difficultés pour fonctionner ;
- une gestion inefficace des ressources financières ;

Concernant l'implication du secteur privé :

- déficience dans l'ouverture sur le marché du travail via processus de collecte-traitement des résultats ;
- faible implication et capacité de recherche de partenaire de la part des acteurs du monde de la formation ;
- une communication inappropriée pour convaincre certains employeurs à l'idée de s'impliquer dans l'EFTP, la création et la reconnaissance de compétences et de devenir des jeunes ;
- la non implication des associations et fédérations de professionnelles ;

Concernant le cadre juridique et règlementaire :

- problème de cohérence du fait de la dispersion des textes ;
- problème d'efficacité des textes ;
- problème d'effectivité ;
- problème d'adaptation ;
- problème de coordination et de pilotage avec une multiplicité d'intervenants.

Le consultant a également exposé un schéma de l'architecture du nouveau modèle de gouvernance. Ce schéma regroupe trois grandes familles de processus :

- processus de gouvernance centrale piloté par le Ministère ;
- processus opérationnels pilotés et mis en œuvre par les établissements ;
- processus d'appui qui comme leur nom l'indique soutiennent les processus opérationnels au niveau des établissements.

Le consultant, pour finir, a abordé brièvement le projet d'architecture du nouveau modèle de gouvernance qui, à ses dires, un modèle co-construit avec les acteurs du sous-secteur.

3. Discussion pour amendements et observations

Après la présentation du consultant, le Président du Présidium a invité les participants à formuler leurs observations. Les préoccupations et observations des intervenants se résument dans le tableau ci-dessous.

N°	Observations	Page
1.	Le titre du document doit être revu en conformité avec les TDR	
2.	Le document dans son ensemble comporte des coquilles et nécessite une relecture d'assurance qualité	
3.	Le résumé exécutif ne restitue pas les grandes conclusions du rapport et doit être repris	
4.	Le document doit être restructuré, allégé en volume et être plus positionné sur le diagnostic	
5.	Il est un peu précoce de s'avancer sur des propositions opérationnelles dans la partie 2 du rapport « Projet d'architecture du nouveau modèle	

N°	Observations	Page
	de gouvernance ». Il faut au préalable des orientations générales qui requièrent des approbations institutionnelles de haut niveau	
6.	Il serait opportun au début du rapport d'essayer de clarifier le concept de « gouvernance » avant d'aller dans le détail de ses différents axes (cadre juridique, stratégique...).	
7.	Il faut faire attention à ne pas considérer l'autonomie des établissements comme une solution magique. Un accent particulier doit être mis sur le changement des comportements.	
8.	Des clarifications doivent être apportées sur « l'autonomie » et situer sur le niveau d'autonomie visé relativement aux aspects en question et selon les institutions et établissements	
9.	Des acteurs institutionnels importants n'ont pas été consultés et doivent nécessairement l'être. Il s'agit surtout de l'IGM qui a une lourde responsabilité en matière de gouvernance, de la DIPIQ dont le représentant mentionné à la page 136 du rapport et présent à l'atelier a catégoriquement réfuté avoir été consulté.	
10.	Globalement, le rapport a limité les institutions et établissements de l'EFTP à ceux du MESTFP en occultant les autres ministères impliqués, notamment celui en charge de l'enseignement supérieur dont les réalités sont spécifiques	
11.	Il faut préciser la connotation donnée au vocable « secteur privé » voire les acteurs du secteur privé pour être certain de ne pas en oublier. Une attention doit être accordée aux parents des apprenants organisés en associations ainsi qu'aux représentants des entreprises et professionnels des métiers. Par exemple le patronat THR n'a pas été consulté alors que beaucoup d'études ont été réalisées dans le secteur qui pourraient être capitalisées	
12.	Le rapport fait état de branches professionnelles qui n'existent pas. Il ne faut surtout pas assimiler les CTS aux branches professionnelles	
13.	Tous les textes évoqués dans le rapport doivent être complétement libellés surtout avec la mention de leur objet	
14.	Le répertoire des textes régissant les établissements d'EFTP n'est pas exhaustif et nécessite d'être complété	
15.	Le rapport doit approfondir l'analyse de la partition jouée par le secteur privé dans l'offre de formation des établissements	
16.	En référence aux TDR, le rapport doit prendre en compte les établissements privés de l'EFTP	
17.	Il faut nécessairement baser le diagnostic sur un idéal (modèle) de gouvernance et assortir les analyses de tableaux SWOT qui mettent en exergue les acquis du dispositif existant. De même il est nécessaire d'étayer les insuffisances relevées par des constats factuels	
18.	Il faut appréhender l'implication des acteurs et surtout l'autonomie des établissements comme une dynamique nouvelle ; les textes existants n'étant pas des textes d'application de la loi cadre-cadre et n'étant pas au service de l'autonomie des établissements. Ainsi l'analyse (FFOM) pourra mieux insister sur les forces et opportunités de la gouvernance actuelle pour impulser la nouvelle construction. Il est aussi important dans l'analyse du cadre juridique tout en relevant les insuffisances de valoriser la prise de conscience de certaines structures explicitée dans	

N°	Observations	Page
	les nuances et précautions dans leur application avec des solutions pragmatiques. Un accent doit donc être mis sur comment les textes sont appliqués	
19.	Il faut revoir l'analyse de l'absence du privé dans les textes régissant les institutions par exemple la DEC, la DIPIQ et s'informer mieux sur les procédures	
20.	Il faut mettre en annexe le guide d'entretien	
21.	Clarifier le sens de « Gouvernance robuste »	10
22.	Il semble que la taxe d'apprentissage ne figure pas au budget général de l'Etat au Bénin. Il s'agirait plutôt du versement patronal. Il serait intéressant de préciser le pourcentage alloué au FODEFCA	64
23.	Les informations données aux paragraphes 01 et 03 semblent inexactes. Elles doivent être revérifiées	22
24.	Le premier paragraphe du titre 1161 est inexact	28
25.	Le rapport fait état de deux options. Il serait intéressant de dire celle retenue par les Experts et de fonder le choix par un argumentaire qui justifierait aussi les propositions du titre 1162	28/30/31
26.	• Au titre 1243 1ère puce, vérifier l'information auprès du ministère du développement • Au titre 1243 8ème puce, préciser les secteurs manquant en ayant à cœur que le gouvernement a fait l'option de se concentrer sur 6 secteurs prioritaire	61
27.	A la 1ère puce, il faut étayer la faiblesse évoquée par des éléments factuels	65
28.	Il faut revisiter les réponses ayant débouchées sur les graphes qui pour certaines ne sont pas vraies. Le LTC apparait dans les réponses alors qu'il n'est pas dans la liste des établissements consultés	84/85
29.	S'informer sur les autres études en cours notamment le modèle de financement basé sur la performance, l'élaboration du dispositif d'assurance qualité ...afin d'assurer l'arrimage avec le modèle de gouvernance.	
30.	« (ii) Faire du Cadre national de Concertation un organe du même acabit que le CNE en le créant par décret, en lui accordant une autonomie de gestion et en en faisant un organe chargé de la mise en œuvre de la loi-cadre et de la coordination des différentes offres de formations »; Comment cela pouvait-il être possible, alors que le CNE est censé coiffer tout le système éducatif ?	29
31.	Bien clarifier la problématique d'implication du secteur privé dans le CNE en lien avec son objet	17
32.	DESTFP : elle semble être plutôt « cotonnée » à gérer tant bien que mal un dispositif pédagogique peu performant. Quel est le sens du mot « cotonnée » ? Qu'est-ce qui permet de dire que le dispositif pédagogique est peu performant	73
33.	Générer la pagination de Liste des tableaux, des graphes et des figures. Corriger : ADET c'est Agence de Développement de l'Enseignement Technique	

N°	Observations	Page
34.	Les références aux annexes 2 et 3 sont permutées à la page 10	10
35.	Des légendes qui ne correspondent pas avec les graphiques	79, 85, 87
36.	« Les établissements interrogés déclarent ne pas être en mesure de participer aux études sectorielles permettant de définir les filières de formation porteuses » Le graphique qui a précédé cette analyse montre que le LTC a fortement participé et quatre autres établissements ont une faible autonomie de participation.	77

Au regard, de l'ampleur des observations et questionnements, un participant a suggéré que la séance soit considérée comme une pré-validation et que la validation proprement dite soit reprogrammée après l'amélioration du rapport diagnostic.

Après tout ce qui précède, le consultant, appelé à apporter des réponses aux préoccupations, a pris acte des amendements de fond et de forme et a promis les prendre en compte diligemment.

4. Conclusions et Recommandations

Afin de disposer d'un rapport diagnostic de qualité pour élaborer un nouveau modèle de gouvernance des institutions et établissements de l'EFTP à la hauteur des objectifs du Gouvernement, la commission technique a décidé à l'unanimité de **réserver son avis sur la validation du rapport diagnostic**.

Le cabinet est invité à prendre en compte toutes les observations pour améliorer ledit rapport. La commission a recommandé que le rapport amélioré de diagnostic qui sera présenté par le consultant fasse l'objet d'une réunion de pré-validation notamment sur les aspects de forme et de cohérence entre l'ADET et le consultant avant la tenue de l'atelier de validation du rapport diagnostic.

La commission a demandé à ce que le rapport de l'atelier de validation incluant la liste des observations des participants soit disponible au plus tard le 23 février 2024. Elle a rappelé au consultant son obligation de respect des délais contractuels et l'a invité à faire diligence afin que le rapport réaménagé soit soumis à l'ADET sous quinzaine. La programmation de l'atelier de validation technique du rapport de diagnostic pourra alors être faite assez rapidement dès que ce préalable est fait.

Enfin, la clôture des travaux a été sous la responsabilité du Directeur des Opérations de l'ADET qui a remercié les participants pour la qualité des échanges et souhaité l'amélioration du rapport au plus tôt pour l'avancement des étapes suivantes.

Le Président | Le rapporteur

Zinsou Cosme ZINSOU | Guy C. C. TODO

ANNEXE 1 - LISTE DE PRESENCE

ADET AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

4ème Etage de l'Immeuble COOP GANHI- COTONOU
Tél. : +229 53 22 22 22
E-mail : secretariat_adet@adet.bj

LISTE DE PRESENCE

Activité: Validation du livrable 2 de l'Etude sur la Gouvernance de l'EFTP

LIEU: Lycée Technique Cotonou

DATE: 15/02/2024

N° d'ordre	Nom et prénoms	Fonctions/Structures	Provenance	Contacts téléphoniques	Email	Emargement
1	da SOUZA Ephrem M.	Proviseur LTC	Cotonou	97982474	ephremdemp3@yahoo.fr	
2	AKPAKOUN Corentin Florian	Proviseur LYTEB	Bohicon	95176284	dadpadeote@yahoo.fr	
3	EGNONSE Hilaire	Proviseur LTP-PN	Porto-Novo	97540496	hegnonse@gmail.com	
4	ALLAGBE Florentin	Proviseur LTA	Akodéha	95216725	allagbeflorentin2015@gmail.com	
5	DJENONTIN Wilfrid	PR	Calavi	96180491	fifidjen@yahoo.fr	
6	COSSOU-GBETO Joseph	Personne Ressource	Calavi	96423692	cossoujoseph@gmail.com	
7	GOMEZ Christian Gilles	C/SETFP ATL DDEST-FP/ATL	Allada	66310773 95053238	gildusgomez@gmail.com	
8	AHOYA Luc C	C/SETFP Littoral	Cotonou	96625194	ahoyaluc@gmail.com	

N° d'ordre	Nom et prénoms	Fonctions/Structures	Provenance	Contacts téléphoniques	Email	Emargement
9	FOUQUET Anne	DG CNEF	Calavi	66267775	afouquet@gouv.bj	
10	TODO Guy Candide	C/Prog/ADEF	Calavi	97506346	t.guiidyahoo.fr	
11	ZINSOU Cosme-Zinsou	Pdt Commission Formation CNB Bénin	Cotonou	95375355	cosmezinsou@agefic.com	
12	DINADON Coffi	Personne Ressource	Zogbadjmé	95578480		
13	NASSARA Augustin	Personne Ressource	Abomey Calavi	97549004	augustinnassara@gmail.com	
14	HOUNTCHENOU Sophiane	R/CFPA CMA-B	Porto-Novo	97193127	hountchenou@gmail.com	
15	HOUNSOU Cédrique Martin	IGPDIA MESTFP	Cotonou	97925537		
16	EDOU Eugène	CP/CONEB	Ab-Calavi	97602686	eugene.edou@yahoo.fr	
17	KOKOU Léon	IGAM/MESTFP	Cotonou	95860394	leonkokou@yahoo.fr	
18	AFFOMAI Nathan	CT-SRP/MESTFP	Cotonou	97166705	affomain@yahoo.fr	
19	ADAGBE Albert	SGM (Coll)	Cotonou	97790164	adagbe1@gmail.com	
20	SALOU Fawaz O.	Rapt CTJ/MESTFP	Cotonou	97986952	oloude1@gmail.com	
21	MOUMOUNI Ibrahim	Provisem LAMS	Sékou	97338910	moumounibrahim@yahoo.fr	

N° d'ordre	Nom et prénoms	Fonctions/Structures	Provenance	Contacts téléphoniques	Email	Emargement
22	[illegible]	DO/ADET	Cotonou	[illegible]	[illegible]	
23	~~HCCT~~ DANDJINOU Henri	CPVMS/ADET	COTONOU	61071166	hdandjinou@yahoo.fr	
24	AKLEKPESSI Jeremie	DESTEP	Cotonou	62625[illegible]	jeremiakl@yahoo.fr	
25	CHRISTIANE CODJO TOSSOU	VP Régions CCI BENIN	Cotonou	+229 95962921	christianetossou@gmail.com	
26	KATALAN P Emile	DVP CMA-B	[illegible]	95574[illegible]	[illegible]	
27	Rodrigue [illegible]	CCNCB	COTONOU	[illegible]	[illegible]	
28	Désirée NICOLE	RS/FP2EI ADSC	COTONOU	57218391	[illegible]	
29	[illegible]	IGV/MRSTFP	Cotonou	97679[illegible]	[illegible]	
30						
31						
32						
33						
34						